



#### Au sommaire de ce numéro :

##### ► FINANCES LOCALES

- Subventions aux associations (rectification)
- Budget 2022

##### ► ÉCOLES

- Effectifs
- Cantine

##### ► VIE PRATIQUE

- Réforme des modalités de publicité des actes
- Relais Petite Enfance
- Service de Gestion Comptable
- Éclairage public
- Bibliothèque

##### ► URBANISME

- Et le PLUi ? Où en sommes-nous ?
- Autorisations d'urbanisme
- Permanences Habitat de la CCRV

##### ► ENVIRONNEMENT

- Entretien du cimetière
- Poubelles ménagères
- Déjections
- Collecte d'amiante

##### ► ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- Élections législatives 2022
- Fête communale
- L'Ignymontaine

##### ► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 11 novembre
- Beaujolais
- Marché de Noël d'Amiens
- Noël des enfants
- Noël des personnes âgées
- Repas de la commune

##### ► ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

- La Carpe de Montigny-Lengrain
- Le Montigny's Club
- Association Vicoise de Gymnastique Volontaire
- Club Ressonnois Sports & Loisirs
- Association Yoga Méditation



## À la une ...

### L'Ignymontaine



La course à pied s'est tenue le 17 juillet sous une chaleur écrasante. Pour cette raison, l'organisation a dû être revue, en réduisant les parcours notamment. Qu'à cela ne tienne ! Cela n'a pas découragé les coureurs et les bénévoles qui ont répondu « présent » pour rendre hommage au Président de l'association malheureusement décédé quelques semaines auparavant : Monsieur Jean-Paul Trublin. Cette année, la course lui était dédiée.



# FINANCES LOCALES

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (rectification)



Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent. En effet, nous avons oublié de mentionner la subvention accordée à l'Association Vicoise de Gymnastique Volontaire.

### Voici donc les montants définitifs :

La Carpe de Montigny-Lengrain → 3 500€	Association Coup de Pattes → 200€
Le Comité des Fêtes Ignymontain → 3 000€	ACS Foot Vic → 1 500€
Association des personnes âgées → 2 350€	Association Vicoise de Gymnastique Volontaire → <b>300€</b>
Association Promotions des Chemins Verts → 100€	Pour le Plaisir de Courir → 300€
Association Cantonale Loisirs et Culture → 50€	Club Ressonnois Sports et Loisirs → 300€
Association Emplois & Services → 500€	



## BUDGET 2022

Depuis le dernier numéro, quelques dossiers ont avancé et certains sont terminés :

- Nous avons touché la subvention pour la remise en conformité de l'**assainissement du logement 3 rue de Vaudrial**. Ce dossier est donc clos.
- Les travaux de **restauration des vitraux de l'Église** sont lancés. Nous avons d'ores-et-déjà perçu la subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour cette 4<sup>ème</sup> et dernière tranche. Il restera donc à percevoir celle du Département.
- La création d'un **terrain de pétanque** rue de Vaudrial.
- Les **ordinateurs** du secrétariat ont été remplacés pendant les vacances d'été. Les anciens postes étaient devenus obsolètes face à la dématérialisation toujours plus importante.
- Un **pare-ballon** a été installé au City Stade.
- 2 bancs** ont été mis en place Chemin de la Cardonnette et à la Garderie, rue de Vaudrial.
- Des **équipements** ont également été achetés pour les Services Techniques. Parmi eux, on peut noter un souffleur et des débroussailleuses.



D'autres dossiers sont en cours et d'autres nécessitent encore d'être chiffrés. Plusieurs devis ont été demandés afin de connaître la faisabilité des projets et leur potentiel inscription dans les investissements 2023. Voici notamment ceux évoqués lors de la réunion de la Commission Travaux du 8 octobre et ce qu'il en est ressorti :

- L'entreprise pour les travaux de **rénovation du logement 1 rue de Vaudrial** a été choisie.
- Le **remplacement du lampadaire** cassé rue de la Montagne a été décidé.
- L'**isolation extérieure de la Salle des Fêtes** a été actée par délibération.
- L'**aménagement des étangs** est en réflexion avec la probable intervention de l'Agence de l'Eau pour mener ce projet.
- La **démolition de la maison** sise 4 place de l'Église doit être évaluée, le devis pour l'**aire de jeux** est en attente.
- Le **parking** au Hameau de Tannières (8 places) est envisagé.
- Des **plantations** au niveau du talus en pierres rue du Bourg seront programmées ainsi que des bacs à fleurs rue du Fond Talon.
- Nous attendons des devis pour la **remise en état de l'éclairage du stade de foot J.Blin**.
- La construction d'un **ossuaire au cimetière** pour reprise des concessions est retenue.



# ÉCOLES

## EFFECTIFS



Pour cette année, 60 Ignymontains ont suivi le chemin des écoles de Vic-sur-Aisne. Au total, ce sont 196 élèves qui ont fait leur rentrée scolaire le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022. Un évènement qui marque la fin de l'été et des grandes vacances. Comme chaque année, Madame le Maire y a assisté. Un moment de partage entre sérieux et plaisanteries qui a permis de vite sécher les dernières larmes. Nous souhaitons beaucoup de réussite à tous les écoliers pour cette nouvelle année.

## CANTINE



Par délibération du 18 septembre 2020, le Conseil Municipal avait émis le souhait de soutenir les familles de la commune dont les enfants mangent à la cantine des écoles primaires de Vic-sur-Aisne. Depuis, 1€ par enfant et par repas effectivement consommé était alors versé directement à la commune de Vic-sur-Aisne. La facture envoyée aux parents en était donc diminuée.



Au vu de l'inflation qui touche tous les domaines y compris le prix de la restauration scolaire, plusieurs conseillers municipaux ont souhaité revoir cette prise en charge pour l'année à venir. De ce fait, ils ont décidé en séance du 23 juin dernier d'attribuer dorénavant **1,50€** par enfant et par repas consommé.

# VIE PRATIQUE

## RÉFORME DES MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES



Pour ceux qui aiment suivre l'actualité du Conseil Municipal, voici quelques changements qui sont venus modifier les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, et notamment les procès-verbaux et les délibérations qui sont votées en réunion.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles de publication ont été modifiées dans le but de moderniser, simplifier, clarifier et harmoniser les règles de publicité de ces documents.

La première modification concerne les procès-verbaux des réunions de conseil. Ainsi, les PV seront publiés sur notre site Internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté. Un exemplaire papier sera bien entendu toujours mis à disposition du public en Mairie. Le PV est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé dorénavant uniquement par le Maire et le secrétaire. Il est toujours soumis à l'approbation des élus qui étaient présents lors de la séance, après prise en compte de leur(s) éventuelle(s) remarques.

La seconde modification fait référence aux délibérations. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'obligation était d'afficher les délibérations. Maintenant, une simple liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la Mairie et publiée sur site Internet dans un délai d'une semaine à compter de la date de leur vote. Elle doit comporter la date de séance, la mention de l'objet de l'ensemble des délibérations approuvées ou refusées.



Le tout sera donc consultable sur notre site [www.montignylengrain.fr](http://www.montignylengrain.fr) → Vie Municipale → Publications.

## RELAIS PETITE ENFANCE (Ex-RAM)

Le RPE est un service gratuit de la Communauté de Communes qui est ouvert à l'ensemble des habitants des 54 communes du territoire.

En plus de proposer des services et des conseils aux parents ou futurs parents, aux assistants maternels et gardes à domicile, le RPE propose également aux familles un rendez-vous hebdomadaire intitulé « **La Matinale des tout-petits** ».



### À Montigny-Lengrain

Tous les lundis de 9h30 à 11h30  
Pour les enfants de 0 à 4 ans  
1 rue de Vaudrial, locaux de l'ancienne école.



### À Villers-Cotterêts

Tous les mercredis de 9h30 à 11h30  
Pour les enfants de 0 à 6 ans  
Rue Alfred Juneaux, locaux annexes à la piscine intercommunale.

### La matinale des tout-petits c'est :

- ◆ Un atelier gratuit, sans inscription préalable,
- ◆ Une salle d'activité accueillante et spécialement aménagée,
- ◆ Des professionnelles de la petite enfance à votre écoute,
- ◆ Une pause pour vous et votre enfant, un moment à partager ensemble,
- ◆ Du matériel pour les 0-4 ans : des tapis et jeux d'éveil pour les plus petits, des jouets adaptés pour les grands,
- ◆ Un lieu créateur de lien pour les parents et de socialisation



## SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Comme vous le savez, depuis quelques temps, nous ne dépendons plus de la Trésorerie de Villers-Cotterêts mais du Service de Gestion Comptable de Château-Thierry. Ce dernier a changé de locaux depuis le 19 septembre. Il n'est donc plus situé 40 avenue de Soissons mais 32 avenue de la République. Depuis cette date, le SGC est joignable au numéro :

☎ 03.23.84.22.20.

Avec cette nouvelle organisation, les usagers pourront être renseignés, au sein d'un accueil commun, pour toutes questions relatives à leurs impôts comme aux produits locaux. Les horaires d'accueil restent inchangés : libre le matin de 8h30 à 12h30 et accueil exclusivement sur rendez-vous l'après-midi.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC



En vu de réaliser des économies et de contribuer à l'effort énergétique, il a été décidé en Conseil Municipal du 14 octobre 2022 de revoir les heures d'éclairage public. **À ce titre, les élus ont décidé d'éteindre les lumières à partir de 22h et de les rallumer à 6h matin. Pour la RN 31, elles seront éteintes de 23h à 5h du matin.**

## BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque est désormais ouverte uniquement



le vendredi de 17h à 18h30.



# URBANISME

## ET LE PLU ? OÙ EN SOMMES-NOUS ?



C'est LE document qui définit les règles en matière d'urbanisme sur notre territoire. On ne vous le présente plus, il est en vigueur depuis le 23 mars 2020. Cependant, il n'est pas figé dans le temps et est amené à évoluer pour intégrer de nouveaux projets.

Pour ce faire, la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a été lancée dans le but de rectifier les erreurs, améliorer le règlement, prendre en compte les doléances qui n'avaient pas pu être prises en compte préalablement car elles nécessitaient des examens complémentaires, ...

En ce sens, la Communauté de Communes a arrêté ce nouveau projet lors de la réunion du 08 juillet dernier. Il s'agit maintenant de consulter les personnes publiques associées et de demander aux Conseils Municipaux des communes membres de donner leur avis.



Après cette phase de consultation aura lieu l'enquête publique. Mais en attendant, vous pouvez retrouver l'ensemble des pièces du dossier sur le site de la CC :

 [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr) → Vie Pratique → Urbanisme → PLUi

## PERMANENCES HABITAT

Si vous avez des travaux à réaliser qui relèvent de l'amélioration de l'habitat et/ou de rénovation énergétique, sachez qu'il existe des dispositifs d'accompagnement et des aides financières.

Pour être conseillé, des permanences sont organisées par la Communauté de Communes :



	Villers-Cotterêts (France services de Villers-Cotterêts -8 rue Alexandre Dumas )	La Ferté-Milon (Mairie - 29 rue de la Chaussée)	Vic-sur-Aisne (France services de Vic-sur-Aisne - 2 et 4 rue Saint Christophe)	Vic-sur-Aisne (Marie de Vic-sur-Aisne - 2 rue du Brouillaud)
Amélioration de l'habitat	1er mercredi de chaque mois De 9h15 à 10h15	le mercredi 5 octobre de 14h à 15h	X	1er mercredi de chaque mois De 11h à 12h
Hauts-de-France Pass Rénovation et France Rénov'	2e et 3e et 4e mardis de chaque mois de 11h à 12h	2e, 3e et 4e mardis de chaque mois de 9h30 à 10h30	2e, 3e et 4e mercredis de chaque mois de 11h à 12h	

## AUTORISATIONS D'URBANISME

Le transfert de la Taxe d'Aménagement de la part de la DDT (Direction des Départementale des Territoire) à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) implique donc désormais une mise à jour des cerfas pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Pour les personnes qui sont intéressées par ce sujet, rendez-vous sur le site du Service Public.



N° de formulaire	Désignation	Instruction
Cerfa n°13404*09	Déclaration Préalable (DP) aménagement, travaux, installation et aménagement non soumis à permis	1 mois
Cerfa n°13703*09	Déclaration Préalable (DP) construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	1 mois
Cerfa n°13702*08	Déclaration Préalable (DP) lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager	1 mois
Cerfa n°13406*10	Permis de Construire pour un Maison Individuelle PCMI pour et/ou ses annexes	2 mois
Cerfa n°13409*10	Permis de Construire (PC) Autre que portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	3 mois
Cerfa n°13409*10	Permis d'Aménager (PA) comprenant des constructions ou non ou Permis de Construire (PC) autre que portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	3 mois
Cerfa n°13405*08	Permis de Démolir (PD)	2 mois
Cerfa n°13410*07	Certificat d'Urbanisme d'information (CUa)	1 mois
Cerfa n°13410*07	Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb)	2 mois



# ENVIRONNEMENT

## ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Certaines incompréhensions concernant l'entretien du cimetière persistent. Nous vous rappelons que depuis plusieurs années maintenant, l'utilisation de produits désherbants est strictement interdite à l'intérieur des cimetières. Depuis, nous sommes directement interpellés et certains se plaignent du manque d'entretien du cimetière.

Nous sommes conscients évidemment de l'état de ce dernier et nous chargeons régulièrement le service technique du nettoyage de ce lieu, mais au vu de l'étendue de la commune, il ne peut pas y être mobilisé chaque semaine.

Nous demandons à chacun de faire preuve de tolérance car l'aspect du cimetière vous paraît différent de ce que nous avons connu précédemment mais malheureusement il faut s'y faire. Nous avons changé d'époque et il faut maintenant penser à la préservation de notre santé, des nappes phréatiques et de l'environnement en général.

De ce fait, la Mairie ne pourra réussir seule à maintenir l'état de propreté de son cimetière. C'est pourquoi nous rappelons que chaque propriétaire est responsable de sa concession (Art. 5 du règlement du cimetière). En effet, le ou les titulaires doivent maintenir l'emplacement en bon état : nettoyage, désherbage, réparation...

Si chaque titulaire de concession prend juste quelques minutes à chacune de ses visites pour arracher les herbes folles qui poussent seulement autour de leur tombe, la propreté de notre cimetière n'en sera qu'améliorée.



## POUBELLES MÉNAGÈRES



Dans le cas où vous auriez loupé le passage des enquêteurs de la Communauté de Communes pour récupérer votre poubelle à puce et que vous n'avez pas pu vous rendre aux différentes permanences organisées sur le territoire, vous devez impérativement contacter le Service Déchets et leur fournir le formulaire d'enquête qui déterminera la taille de votre bac. Il est disponible sur la page d'accueil de notre site et bien entendu en papier au secrétariat de Mairie.

**Attention, les sacs en plastiques et les anciennes poubelles ne seront bientôt plus ramassés. Il est donc primordial de vous équiper du nouveau bac dès maintenant.**

Pour information, une facture « à blanc » vous sera transmise en 2023 qui établira le montant de votre Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

☎ 03.23.55.99.00

✉ [mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr)



## DÉJECTIONS

On vous fait part ici de la lassitude certains habitants de la commune en raison des déjections de chiens et de chats qu'ils retrouvent à proximité de leur maison et partout ailleurs.

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises au cours de l'été par des habitants sur la présence d'excréments dans les espaces publics, sur les trottoirs et maintenant devant chez eux... La négligence de certains maîtres commence à échauffer les esprits. La propreté de notre village repose notamment sur le comportement responsable de chacun de nos administrés. Nous faisons preuve une nouvelle fois d'indulgence et vous rappelons les obligations des maîtres : tenir votre chien en laisse, prévoir un sac et respecter la propreté des espaces publics. Nous pensons sincèrement que tout le monde est en mesure de respecter ses consignes avant que nous soyons amenés à prendre un arrêté municipal qui permettrait de mettre des contraventions...



## COLLECTE D'AMIANTE

Comme la Communauté de Communes vous l'a indiqué dans son dernier numéro, une collecte d'amiante aura lieu à la déchèterie d'Ambleny le 8 novembre. L'apport est limité à 200kg (forfait 60€ par apport + 2kg par kilo supplémentaire).

On vous rappelle le fonctionnement :

- 1 Prendre rdv avant le 2 novembre ☎ 03.23.96.60.19.
- 2 Aller chercher le kit de dépôt au Service Technique - Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts.
- 3 Dépôt en déchèterie d'Ambleny.

### Renseignements & Inscriptions

☎ 03.23.96.60.19

🕒 Lundi au jeudi :

8h30-12h15 / 13h30-17h30

🕒 Vendredi :

8h30-12h / 13h30-16h30



# ÉVÈNEMENTS PASSÉS

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

### 1er tour du 12/06/2022

- Inscrits : 571
- Votants : 256
- Blancs : 3
- Nuls : 2
- Exprimés : 251

N°	Candidat	Voix
1	Mr BEURAIN José	100
2	Mr GALI Aurélien	54
3	Mr BOBIN David	22
4	Mme VICENTE Vanessa	11
5	Mme BOUILLAGUET Flora	6
6	Mr DELATTE Marc	49
7	Mr CRÉON Damien	9

### 2ème tour du 19/06/2022

- Inscrits : 571
- Votants : 234
- Blancs : 9
- Nuls : 4
- Exprimés : 221

N°	Candidat	Voix
1	Mr BEURAIN José	135
6	Mr DELATTE Marc	86



## FÊTE COMMUNALE

Le premier week-end de juillet s'est tenue la fête communale. Comme à son habitude, le Comité des Fêtes a donné du rythme à ces 3 jours ! Au programme, buvette et restauration, feu d'artifice, attractions foraines, concours de tirs etc, ... L'association Eurodance a présenté son spectacle le dimanche après-midi : « *un voyage dans les nuages* ». Les danseurs nous ont fait faire le tour du monde grâce à leurs costumes hauts en couleurs ! En France, en Chine en passant par l'Italie ...



## L'IGNYMONTAINE



« 2012-2022, en ce 17 juillet pour cette 10ème édition (celle de 2020 n'ayant pas eu lieu en raison de la covid) il était prévu que ce soit un moment de fête et de partage comme c'est le cas à chacune des courses organisées par l'association Pour le Plaisir de Courir. Cette année, la vie en a décidé autrement...

Le décès de notre Président Jean-Paul Trublin survenu le 9 juin dernier était présent à l'esprit de toutes les personnes présentes.

Toutes les courses avaient été annulées à l'exception de celle de Montigny-Lengrain. Nous voulions que cette course serve d'hommage à Jean-Paul. Le côté sportif passant au second plan.

74 coureurs avaient répondu présent ainsi qu'une quinzaine de randonneurs. Le tout sous une très forte chaleur. A ce titre, nous avions décidé de donner le départ (effectué par Chantal Trublin, épouse de Jean-Paul) un peu plus tôt que prévu et de raccourcir le parcours long de 19 kms, dont la partie la plus exposée à la chaleur se situait sur le plateau notamment en haut de la fontaine St Martin. Au final, ce parcours faisait 15 kilomètres environ.



Cette année encore, merci à tous les bénévoles présents lors de l'avant course pour la mise en place, celles et ceux présents sur le parcours en qualité de signaleurs. Leur présence est indispensable pour le bon déroulement de cet événement.

Remerciements également au comité des fêtes pour son soutien et d'avoir offert un vin d'honneur à l'issue de la remise des récompenses.

Merci également à Johann et Alexis RUELLE, père et fils qui ont gentiment accepté d'être présent pour faire les photos mais surtout, pour réaliser une vidéo souvenir partagée depuis sur les réseaux sociaux.

Rendez-vous le dimanche 16 avril 2023, ce changement de date est rendu possible par notre décision d'alléger notre calendrier qui comptait 12, 13 voire 14 courses ces dernières années ! Cette nouvelle date permettra aux vacanciers de juillet d'être présent mais également d'espérer des températures plus clémentes.

Pour l'édition 2023, il sera proposé comme cette année deux parcours de 8 kms et 19 kms auxquels nous ajouterons un parcours de 5 kms plus accessible aux pratiquants occasionnels.

En vous espérant nombreux...  
Sportivement,

François GUÉNÉ  
Association Pour le Plaisir de Courir »

# ÉVÈNEMENTS À VENIR

## 11 NOVEMBRE



Rendez-vous au Monument aux Morts vendredi 11 novembre pour commémorer l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. **Début de la cérémonie à 12h15**. Les enfants sont également conviés à venir chanter la Marseillaise.

## BEAUJOLAIS

Le Comité des Fêtes organise comme chaque année une soirée Beaujolais Nouveau. Ce sera l'occasion de déguster la cuvée de cette année et de découvrir ses différents arômes. Et pour parfaire le tout, il sera servi accompagné de charcuteries et de fromages.

**Cela aura lieu le samedi 19 novembre.**

### MENU

Apéritif  
Assiette de charcuteries



### TARIFS

8€ / personne  
Gratuit pour les moins de 10 ans



### RÉSERVATIONS

Par téléphone  
☎ **06.03.93.55.04**  
uniquement après 17h  
et le week-end.



### INSCRIPTIONS

Jusqu'au 17 novembre 2022.

## MARCHÉ DE NOËL

Le Comité des Fêtes a prévu une sortie au marché de Noël d'Amiens le **samedi 10 décembre**. Alors, si vous souhaitez découvrir la féerie de Noël dans les rues d'Amiens, vous baladez parmi les 130 chalets, rencontrer le Père Noël, retrouver le sapin de Noël et toutes les autres animations, **inscrivez-vous avant le 5 décembre 2022**.

### TARIFS

10€ par adulte  
5€ jusqu'à 11 ans  
(Payable à la réservation)

### PROGRAMME

Départ Salle des Fêtes à 7h45  
Arrivée à Amiens à 10h15  
Quartier libre  
Départ d'Amiens 17h00  
Retour à Montigny à 19h15

### INSCRIPTIONS

Par téléphone  
☎ **06.03.93.55.04**  
uniquement après 17h  
et le week-end.



## NOËL DES ENFANTS

Pour cette année, les enfants du village âgés de 0 à 11 ans peuvent d'ores-et-déjà noter que le Père Noël viendra à leur rencontre le **dimanche 11 décembre 2022 à 15h00**. À cette occasion, ils pourront partager un goûter et se retrouver ensemble autour d'un bon chocolat chaud.

Comme habituellement, les parents seront invités par courrier à venir chercher les chèques-cadeaux valables chez Jouéclub en Mairie lors de la permanence prévue le 5 novembre de 9h à 12h.

Pour les nouveaux arrivants, une inscription doit **obligatoirement** être faite auprès du secrétariat de Mairie pour que leur(s) enfant(s) bénéficient du cadeau, sans quoi la liste du Père Noël sera incomplète...



## NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées de 65 ans et plus, ayant leur résidence principale sur la commune, se verront offrir une carte-cadeau par le CCAS. Cette année, cette carte sera valable dans le magasin Intermarché Ressons-le-Long et utilisable pendant 1 an sur l'ensemble des rayons hors carburant.

Les élus viendront directement vous apporter votre carte en main propre au cours de la première semaine de décembre. Si vous êtes absent lors de leur visite, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres et il suffira simplement de venir la récupérer en Mairie.



## REPAS DE LA COMMUNE

Les personnes âgées de 60 ans et plus seront conviées au repas de la commune le samedi 28 janvier 2023 à la Salle des Fêtes. Une invitation leur parviendra dans la boîte aux lettres. Un coupon-réponse sera à retourner à la Mairie pour confirmer leur présence.



# ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

## LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

→ Retour sur le concours de pêche à l'américaine du 16 juillet dernier.

"9 équipes ont participé au concours : le beau temps était au rendez-vous, le poisson bien moins ..."

### Résultats :

- 1ère équipe du concours au classement général : poids total de 2kg690 de Nicolas BÉZIN et Cyprien VINET
  - 1ère équipe de Montigny-Lengrain : poids total de 0,174kg de Yann LITTIÈRE et Jean-Claude WANECQ. La totalité du poids des poissons pêchés est de 6kg376.
- Tous les participants ont été satisfaits des lots qu'ils ont pu choisir."

### → Concours

Un nouveau concours de pêche aux carnassiers est organisé aux étangs **le samedi 3 décembre 2022.**

Réservé aux adhérents de l'association « La Carpe de Montigny-Lengrain ».

**TARIF : 10€**

**RÉSERVATIONS :** auprès du Président de l'Association, Marc Drestrez



→ Sortie.

L'association de pêche  
LA CARPE  
DE MONTIGNY-LENGRAIN  
ORGANISE

### UN VOYAGE A DIEPPE

à l'occasion de la  
FETE DU HARENG  
et du marché



LE samedi 19 NOVEMBRE 2022

Prix du transport : (car touristique de 57 places avec v.c.)  
- gratuit pour les moins de 12 ans  
- gratuit pour les adhérents à l'association  
- 5€ de 12 à 18 ans  
- 10 € pour les adultes

Rendez-vous place de la salle des fêtes à 5h45 pour un départ à 6h00  
Arrivée vers 9h30  
Départ de Dieppe : 17h30  
Retour à Montigny-Lengrain vers 21h30

Date limite des inscriptions : 17 novembre 2022  
Toute personne ne pouvant venir doit se faire remplacer : aucun remboursement ne sera fait.

Paiement en espèces à l'inscription chez :  
Drestrez Marc : ☎03.23.55.57.08  
06.46.46.29.34

LP.N.S Ne pas jeter sur la voie publique

## LE MONTIGNY'S CLUB



MONTIGNY'S CLUB  
SAISON 2022-2023

INFOS ET  
INSCRIPTIONS

RUE DE VAUDRIAL  
02290 MONTIGNY-LENGRAIN

COURS AVEC ENSEIGNANT  
2 SEANCES D'ESSAI GRATUITES AVEC PRÊT DE RAQUETTE  
PROJET BABY-TENNIS (3-5 ANS) \*



Terrains  
neufs

montignysclub@fft.fr  
0614351758

\*selon le nombre d'inscrits

# ASSOCIATION VICOISE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



**Association Vicoise de Gymnastique Volontaire**

ANNÉE SPORTIVE 2022/2023  
REPRISE DES COURS LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022



[www.gymvicsuraisne.com](http://www.gymvicsuraisne.com)

LE LUNDI DE 18 H 00 à 19 H 00 GYM TONIQUE  
LE MARDI DE 17 H 30 à 18 H 30 GYM DOUCE  
LE MARDI DE 18 H 30 à 19 H 30 GYM TONIQUE  
LE MERCREDI DE 16 H 30 à 17 H 30 HIP HOP ENFANTS  
LE MERCREDI DE 18 H 30 à 19 H 30 YOGA  
LE MERCREDI DE 19 H 30 à 20 H 30 ZUMBA  
LE JEUDI DE 18 H 00 à 19 H 00 GYM DOUCE ET PILATES  
LE JEUDI DE 19 H 00 à 20 H 00 GYM TONIQUE

**2 SÉANCES GRATUITES**  
Facilité de paiement  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

SALLE POLYVALENTE  
RUE LUCIEN DAMY  
VIC SUR AISNE

INFOS & INSCRIPTIONS  
Sur place ou sur Internet  
[gymvicsuraisne.com](http://gymvicsuraisne.com)  
ou tél. 06.60.91.74.33 - 06.32.01.78.91



**Association Vicoise de Gymnastique Volontaire**

A partir du 07 septembre 2022



**Cours enfants 6 à 12 ans**

Tous les mercredis de 16h30 à 17h30

**Initiation BREAKDANCE et HIP HOP**

Techniques debout et au sol avec un professionnel

**! PLACES LIMITEES !**

**06.60.91.74.33 - 06.32.01.78.91**

[www.gymvicsuraisne.com](http://www.gymvicsuraisne.com)

## CLUB RESSONNAIS SPORTS & LOISIRS



REPRISE 12 sept 2022

2 Séances d'essai GRATUITES



ADOS & ADULTES

Infos & inscriptions

<https://gymressons.wixsite.com/fitness>  
[gym.ressons@gmail.com](mailto:gym.ressons@gmail.com)  
[@ressons.fitness.gym](https://www.facebook.com/@ressons.fitness.gym)

Rue de l'église, Resson-le-Long

Lundi 19h : Body Fit - HIIT  
Mercredi 19h : Latino Fitness

## YOGA



REPRISE DES COURS LE 19/09

**Association Yoga Méditation**

Un temps pour soi, pour revenir au coeur de l'Être en toute simplicité

DU LUNDI AU JEUDI  
SOISSONS • JAULZY • VAILLY SUR AISNE

<b>HATHA YOGA</b> Yoga traditionnel. Il associe le travail postural et la maîtrise du souffle	<b>YOGA DU SON</b> Stimulez votre énergie grâce aux mantras, au chant des voyelles et au travail postural	<b>MÉDITATION</b> Permet l'apaisement de l'esprit et la réduction du stress
<b>YOGA DYNAMIQUE</b> Tonifiez votre corps et votre esprit grâce à l'enchaînement de postures équilibrantes et énergisantes	<b>YOGA NIDRA</b> Grâce aux rotations de l'esprit dans le corps, aux respirations et visualisations ; il induit une relaxation profonde	<b>YOGA DU CACHEMIRE</b> Découvrez votre être profond et éveillez votre tactilité en présence et à l'écoute du corps/esprit

SOISSONS : Jodie MASSOT 06 16 69 81 53  
JAUZY & VAILLY : Sylvaine PABEAU 06 79 75 02 51  
Pour toutes demandes : [asso.aym@gmail.com](mailto:asso.aym@gmail.com)  
Découvrez notre association : [www.association-yoga-relaxation.com](http://www.association-yoga-relaxation.com)  
[f associationyogarelaxation](https://www.facebook.com/associationyogarelaxation)

COMMUNE DE MONTIGNY-LENGRAIN

# CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

## Invitation

Les habitants de la commune sont conviés à la commémoration de l'Armistice 1918  
et les enfants sont invités à venir chanter la Marseillaise.  
En présence de la Municipalité, Anciens combattants et Porte-drapeaux.

- 12h15 Rendez-vous au Monument aux Morts
- 12h30 Verre de l'Amitié offert par le Comité des Fêtes



Ne pas jeter sur la voie publique.

IPNS

Le Comité des Fêtes de Montigny-Lengrain  
organise une

# SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le samedi 19 novembre

À partir de 19h00 - Salle des Fêtes

### TARIFS

8€ / personne  
Gratuit pour les - 10 ans

### Menu

Apéritif  
Assiette de charcuteries  
Salade, fromages  
Desserts

Avec dégustation  
de Beaujolais

### INSCRIPTIONS

Jusqu'au 17 octobre 2022  
☎ 06.03.93.55.04  
Après 17h ou le week-end



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Ne pas jeter sur la voie publique.

IPNS

Le Comité des Fêtes de Montigny-Lengrain  
organise une sortie au

# MARCHÉ DE NOËL D'Amiens

★ SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022 ★



- ★ 7h45 Départ Salle des Fêtes (→ Arrivée à Amiens à 10h15)
- ★ 17h00 Retour à Montigny-Lengrain (→ Arrivée à 19h15)

### TARIFS

10€ par adulte  
5€ jusqu'à 11 ans  
(payable à la réservation)

55 places disponibles

### RÉSERVATIONS

Jusqu'au 5 décembre  
☎ 06.03.93.55.04  
Après 17h ou le week-end

Ne pas jeter sur la voie publique.

IPNS

**Sarah BATONNET**  
**Nicolas RÉBÉROT**

Conseillers Départementaux de VIC-SUR-AISNE  
Tiendront une permanence en

Mairie de MORTEFONTAINE

Le mardi 22 novembre 2022  
De 17 h 30 à 18 h 30

Pour un rendez-vous lors de cette permanence  
appeler le 03.23.24.60.13 ou le 03.23.24.60.18

IPNS